



Horaires et coordonnées mairie

Adresse :

30 rue d'En Haut

Tel : 03 44 40 91 03

NOUVEAU Courriel :

contact@saintvaastdelongmont.fr

Facebook : mairie Saint Vaast de Longmont.

Site internet :

www.saintvaastdelongmont.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi : de 9h30 à 12h30

Le mardi et vendredi : de 17h à 19h

Le mercredi : de 10h à 12h

Le 1^{er} samedi du mois : de 10h30 à 12h.

Les adjoints sont présents tous les samedis de 10h à 12h.

Pendant la période des congés d'été, la mairie sera fermée les samedis matins du 15/07/22 au 15/08/2022.

Carte nationale d'identité

La mairie de St Vaast de Longmont n'établit pas les demandes de carte nationale d'identité.

Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site **www.ants.fr**

Vous devez ensuite vous rendre dans une des communes équipées du dispositif de recueil : Compiègne, Senlis, Clermont, Pont-Sainte-Maxence et Crépy en Valois.

Essaimage des abeilles.

La période d'avril à juin est la plus favorable à l'essaimage des abeilles. Si vous observez dans votre jardin ou dans le village un essaim, vous pouvez contacter un service d'intervention de la mairie de Compiègne au **03 44 40 72 00**. Un agent municipal, spécialement formé, interviendra et pourra récupérer les abeilles pour les amener dans des ruches municipales.



Chères Valmontoises,
Chers Valmontois,

En ce début de printemps le Covid19 est toujours présent, malgré la levée des masques en extérieur ; il reste néanmoins conseillé en intérieur dans les lieux publics, mais pas obligatoire. Nous espérons

que dans nos écoles, les enfants n'auront plus à subir cette contrainte. Par ailleurs, les classes élémentaires de Mme Blary et de Mme Patte, sont allées à Poitiers visiter le Futuroscope sur le thème « La tête dans les étoiles ». Les enfants sont rentrés enchantés de leur séjour.

En avril, nous avons eu l'honneur d'inaugurer l'installation de panneaux qui valident notre adhésion au PNR de l'Oise (Parc naturel Régional), à chaque entrée du village, en présence du président du PNR, M. Patrice Marchand, de M. Olivier Paccaud, sénateur de l'Oise et de M. Luc Chapoton, conseiller départemental.

En conseil municipal, le budget a été voté pour l'année 2022. Vous trouverez dans cette lettre, des diagrammes vous indiquant les dépenses et les recettes relatives au fonctionnement et à l'investissement de notre village. Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner des informations plus détaillées en mairie.

Ces dernières semaines ont aussi été marquées par plusieurs évènements dans notre commune. Début mai, une cérémonie d'anniversaire a eu lieu pour fêter les 100 ans de Mme Simone Heyms. De même, le 30 mai, nous avons inauguré le « Parc des Nohets », en face de la mairie, avec ses nouvelles structures pour les enfants.

Parallèlement, sur notre site internet, vous pourrez trouver une vidéo du village accompagnée d'une description historique. De surcroît, en évoquant l'histoire et le patrimoine de notre commune, nous vous attendons nombreux lors de la fête médiévale, organisée pour la 4^e fois par l'association « Les festivités Valmontoises », le dimanche 5 juin 2022 de 10h à 18h. De même, le 4 septembre 2022, nous aurons la joie de nous retrouver, après la période estivale, dans le cadre de la journée festive et de la brocante, devenues des moments forts pour notre village.

Enfin, nous vous attendons en mairie les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives, autre temps fort citoyen.

Continuez à prendre soin de vous, de vos proches et continuons à être solidaires.

Gilbert Bouteille
Maire de Saint Vaast de Longmont

Elections législatives

Les élections législatives auront lieu le dimanche **12 juin 2022** pour le 1^{er} tour, puis le dimanche **19 juin 2022** pour le second tour. Le bureau de vote, qui se trouve à la mairie, rue d'en Haut, sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Animaux

Selon la loi n°83.629 du juillet 1983, dans les lieux publics, ou ouvert au public, les chiens (ou autres animaux domestiques) doivent être tenus en laisse.

De même, il est demandé aux propriétaires de ramasser les déjections de leurs animaux afin d'assurer le bien vivre ensemble.

Evènements à venir

- La Fête Médiévale le dimanche 5 juin 2022 de 10h à 18h
- La kermesse de l'école, le samedi 2 juillet 2022.
- Le Feu d'artifice et la retraite aux flambeaux le vendredi 15 juillet 2022
- La Journée Festive le dimanche 4 septembre 2022
- La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Inauguration du parc de Nohets

Le parc situé en face la mairie et de l'école a été aménagé avec un parcours de motricité pour les 5-12 ans et une structure de jeux en bois pour les 3-7 ans. Il a été nommé « Parc de Nohets » et a été inauguré le samedi 30 mai 2022 en la présence de M. Bouteille, de Mme Gambart et M. Verdrü, adjoints, Mme Dentini, conseillère municipale, M. Hellal, maire de Margny et vice-président de l'ARC, Mme Miquel, conseillère régionale des Hauts de France, ainsi que des représentants des associations de notre commune. L'aménagement a été financé grâce au programme Leader de l'Union Européenne du pays Compiégnois avec un financement à hauteur de 9458.40 € (HT).

Sur le cadastre le lieu du parc est désigné sous le nom de « la fontaine des nohets », qui vient du latin *nucetum* et qui désigne un champ de noyers.

Espaces verts

Les beaux jours sont arrivés ! Nous vous rappelons que le week-end et les jours fériés chacun doit respecter son voisinage.

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, des dispositions ont été prises en mairie par l'arrêté du 28 Juillet 1997 qui stipule que les travaux de bricolage et de jardinage sur propriétés privées sont autorisés durant des périodes précises :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h30 à 13h.

- Directeur de la publication : G. Bouteille.
- Comité de rédaction : C. Dentini, C. Gambart,
- Composition et mise en page : C. Dentini.

Nouveau prestataire en eau potable sur notre commune

La SAUR devient le nouveau délégataire de notre commune pour la distribution de l'eau potable depuis le 11 mai 2022. Elle remplace la Lyonnaise des Eaux.

Nous vous transmettons leurs coordonnées pour les joindre :

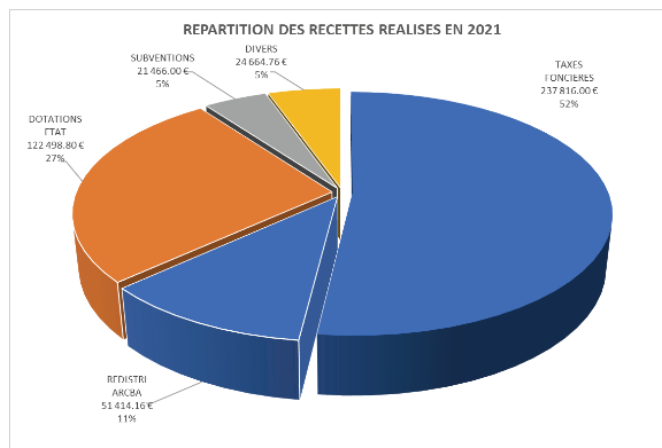
- Service clients : **03 60 56 40 01** (du lundi au vendredi, de 8h à 18h)
- Urgences-dépannage : **03 60 56 40 09** (7j/7- 24h/24)
- Astreinte : **03 60 45 64 09** (24h/24)

Le contrat a été signé avec l'ARCBA, compétente en eau potable. Le coût du m³ a été revu à la baisse. La SAUR se rapprochera de chacun de ses nouveaux clients dans le courant du mois de juin 2022 pour établir les nouveaux contrats clients et les modalités de règlement.

En ce qui concerne l'assainissement, la SAUR la facturera également même si le contrat est toujours avec SUEZ. En cas de problème sur le réseau d'assainissement, il faudra contacter SUEZ dont les coordonnées sont inchangées : **0977 408 408**

Finances

La vie communale est assurée financièrement par les impôts fonciers que versent tous les habitants propriétaires en fonction de leur propriété. Pour se développer, notre commune a besoin de faire des investissements. Ainsi, en 2022, les caméras de vidéoprotection seront installées pour sécuriser les lieux publics. De même, du matériel de tonte et un camion benne ont été achetés pour autonomiser la gestion de espaces verts. Afin de conserver notre capacité d'investissement, le conseil municipal a décidé d'augmenter



les taux communaux d'imposition de 1,6% en 2022. Nous vous communiquons, à travers ces deux diagrammes circulaires, les dépenses et les recettes réalisées en 2021 par notre commune afin que chaque habitant puisse apprécier la répartition des impôts versés.

